



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 16 novembre 2022

**INFLUENZA AVIAIRE : PASSAGE DU NIVEAU DE RISQUE DE L' INFLUENZA AVIAIRE  
HAUTEMENT PATHOGÈNE DE MODÉRÉ À ÉLEVÉ.**

À la date du 8 novembre, 49 foyers en élevage sont confirmés en France. Les cas en basses-cours et dans la faune sauvage sont également nombreux et en augmentation.

Dans un contexte marqué par une persistance inédite du virus dans l'environnement et une forte activité migratoire d'oiseaux sauvages, il est essentiel de renforcer les mesures de prévention pour éviter la contamination des élevages de volailles.

Le passage en niveau de risque « élevé », décidé par le ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, impose les mesures de prévention suivantes à l'ensemble de la Seine-Maritime :

**Pour tout détenteur de volailles :**

– Clausturation ou mise sous filet obligatoire.

**Dans les élevages :**

- Mise à l'abri de toutes les volailles quel que soit leur espèce ;
- Interdiction des rassemblements de volailles et des compétitions de pigeons voyageurs.

**Pour les activités cynégétiques :**

- Interdiction de transport et d'utilisation d'appelants pour les détenteurs possédant outre leurs appelants plus de 15 oiseaux ;
- Limitation de transport et d'utilisation à 30 appelants pour les détenteurs possédant outre leurs appelants moins de 15 oiseaux ;
- Tout mouvement des gibiers à plumes est soumis à autorisation de la direction départementale de la protection des populations ;

L'ensemble des informations sont à retrouver sur le site Internet de la préfecture :

<https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour-les-operateurs-professionnels-et-les-particuliers>

**Pour rappel, la consommation de viande, de foie gras et d'œufs et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille ne présente aucun risque pour l'Homme.**

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14

Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex